

Conduit évidemment par la main de Dieu, un autre vicaire du Christ, non moins admiré et non moins aimé, est monté depuis sur la chaire de Pierre.

Pie X a pensé comme Léon XIII. C'est lui qui a exaucé notre demande.

Par un bref du 27 janvier dernier, que Son Excellence Mgr Sbarette, délégué apostolique au Canada, fut chargé de nous transmettre, le Saint-Père, en vertu de sa suprême autorité, a détaché du diocèse de Montréal les trois comtés de Berthier, de Joliette et de Montcalm, plus quatre paroisses du comté de l'Assomption : L'Épiphanie, Saint-Roch-de-l'Achigan, Saint-Henri-de-Mascouche et Saint-Lin-des-Laurentides. Ce vaste territoire se trouve ainsi canoniquement constitué en une Église diocésaine, jouissant désormais de sa vie propre et de tous ses privilèges particuliers.

Dans la démarche qui a provoqué le démembrement de notre diocèse, Dieu nous est témoin que nous avons fait taire toute considération personnelle, pour n'obéir qu'à la voix de notre conscience. Nous n'avons pas cherché à diminuer le fardeau de nos labeurs, ni l'étendue de la redoutable responsabilité qui incombe aux évêques. Nous avons voulu servir la cause de l'Église et promouvoir les intérêts des âmes.

L'accroissement de la population, la colonisation, l'exploitation de notre immense domaine national, et par suite la prospérité toujours grandissante du diocèse de Montréal en particulier, avaient déjà, à plusieurs reprises, porté nos prédécesseurs, Mgr Bourget et Mgr Fabre, à céder des parties importantes du territoire soumis à leur juridiction, pour en former successivement les diocèses d'Ottawa, de Saint-Hyacinthe et de Valleyfield. Nous avons suivi ces exemples.

L'histoire est là pour nous assurer que le sacrifice que nous faisons à la gloire de Dieu et de son Église, non moins que celui de ces généreux évêques, nos devanciers, sera béni.

C'est la récompense que nous attendons.

Cependant, à l'exemple de saint Paul se séparant de ses bien aimés fidèles de Corinthe, il nous est permis de l'a-